

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2019, le conseil a adopté le projet de règlement no. 193-2019 afin de modifier le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield), le tout dans le but d'ajouter la classe d'usage C6 à l'intérieur de la zone V162 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement.
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 juillet 2019 à 18 heures** à la salle du conseil du 3 rue de la Polyvalente. Cette assemblée de consultation permettra au maire ou au membre du conseil désigné par lui, d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville.

Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

Description de la zone concernée :

La zone V162 (règlement de zonage no. 138; ex-municipalité de Northfield), laquelle correspond aux anciens lots originaires suivants :

Les lots rénovés correspondant aux anciens lots originaires 32B, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et les parties Ouest des lots 39 et 40, tous au rang 5, canton de Northfield, dans la circonscription foncière de Gatineau.

Un plan est ci-joint en annexe. Un plan plus détaillé de ladite zone peut être consulté au bureau municipal de la Ville.

En plus d'être affiché au bureau municipal de la Ville et d'être publié au journal LeDroit, le présent avis a également été publié ce jour même sur le site internet et sur les réseaux sociaux de la Ville.

Donné à Gracefield, ce 27 juin 2019.

Sylvain Hubert, notaire

Directeur général adjoint et greffier adjoint

